

une énervante oisiveté, plutôt que de faire cultiver leur intelligence par l'étude. Nous savons encore que le paupérisme, cette lèpre hideuse de la civilisation, fait une infâme spéculation, en forçant les enfants à tendre la main, et en les habituant à la mendicité, pour alimenter le vice et la paresse. Mais, c'est précisément parce que nous savons tout cela, que nous insistons de plus fort sur la nécessité de rendre l'instruction élémentaire obligatoire pour tous. Car, alors, et alors seulement, les parents, forcés de faire instruire leurs enfants, ne pourront plus briser leur corps par le travail, ni les avilir par la mendicité.

A Lyon comme à Paris, et dans quelques villes principales, deux systèmes d'enseignement pour l'instruction élémentaire se trouvent en présence : l'un, connu sous le nom de *méthode simultanée*, est enseigné par les congrégations des frères de la doctrine chrétienne pour les garçons, et par les sœurs de St-Charles pour les filles ; l'autre, appelé *méthode mutuelle*, est enseigné par des instituteurs laïcs. On sait que cette dernière méthode, qui rivalise, aujourd'hui, avec la première, fut introduite, dans l'enseignement, par une Commission que présidait l'illustre Carnot, alors ministre de l'intérieur. Elle fut instituée par décret du 27 avril 1815, et les membres de la Commission formèrent le noyau de la société pour l'enseignement élémentaire, qui fut fondée en mai 1815. Une ordonnance du 29 avril 1831 la reconnut comme établissement d'utilité publique, en considération (y est-il dit) des « grands services qu'elle a rendus, depuis 16 ans, à l'instruction populaire. » C'est à la méthode mutuelle que sont dûs, en grande partie, l'organisation et le perfectionnement des différentes parties de l'enseignement primaire ; et, l'émulation, née de la concurrence, n'a pas peu contribué à pousser le système rival dans la voie du progrès, où il marche de nos jours.

La commission du budget expose, dans un rapport au Conseil municipal, qu'il serait difficile de dire avec certitude quelle est celle des deux méthodes qui doit être préférée, car elles présentent, l'une et l'autre, des avantages différents, mais incontestables. Nous imiterons cette sage et prudente réserve. Mais, pour connaître quelle est celle des deux natures d'institution qui produira de meilleurs élèves, et établir équitablement le parallèle, nous dirons, avec la Commission, qu'il faudrait placer deux écoles dans des conditions exactement semblables, quant au nombre, à l'âge et à l'intelligence des élèves, et quant au caractère, à l'instruction et à l'habileté des professeurs. Or, c'est là une chose fort difficile, sinon impossible. Il faut reconnaître, d'ailleurs, que, malgré le succès incontestable des écoles où se pratique l'enseignement